**PROCES VERBAL no 21**
**Jeudi 18 juin 2026 à 16h.00**
**Grande Salle - PUIDOUX**

**Présidence** : M. Blaise **Munarin**
**Secrétaire** : Mme Annick **Vouilloz**

M. Blaise **Munarin**, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, à M. le Syndic et à MM. les Municipaux.

Il salue la présence M. Vincent **Siegenthaler,** boursier communal et de M. Jean-Pierre **Lambelet**, représentant de la presse pour « Le Courrier ». Il salue également Mme Laurane **Waeber,** secrétaire municipale, dans le public.

Il est rappelé à l'assemblée que les débats sont enregistrés.

**1. Appel :**

**Excusés** (9) : Mmes Justine **Leyvraz**, Laetitia **Pache.**
MM. Fabrice **Bally**, Damien **Bourloud**, Laurent **Chaubert**, Marco **Corda**, Marc-André **Cossy**, Jean-Marie **Graul**, Christophe **Jossevel**.

MM. Christophe **Chappuis** et Jean-Bernard **Chevalley** ont annoncé qu'ils arriveraient plus tard.

**Présents** : **48**

Le quorum est atteint. La majorité est à 24. L'assemblée est ouverte.

**2. Ordre du jour**

M. Blaise **Munarin**, Président, met en discussion l'ordre du jour. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**3. Procès-verbal de la séance du 18 juin 2026**

M. Stéphane **Martin** : page 20, avant dernier paragraphe : le 25 mars et non au mois d'août.

M. Jean-François **Rolaz** :
- page 8, dernier paragraphe : De Cérenville Géotechnique et non CSD ingénieurs.
- page 14, 2e paragraphe : bureau Gemetris et non Géometris
- page 18, 9e paragraphe : nous avons étudié plusieurs solutions et non plusieurs centaines de solutions.
- page 18 : il ne faut donc pas croire que nous nous lavons les mains et non l'avons les mains.

Il n'y a pas d'autre remarque et le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

## 4. Rapport de la Commission de gestion-finances sur son activité

Rapports des sous-commissions

Sous-commission 1 - Administration générale – finances – impôts – tourisme – ressources humaines – police des constructions – planification

Rapporteur : M. Ludovic **Beaud**
Membres : Mme Cindy **Destraz** et M. Damien **Bourloud**
(annexe 1)

Sous-commission 2 – Travaux – voirie – routes et chemins – signalisation routière – éclairage public – police administrative

Rapporteur : M. Florian **Chevalley**
Membres : MM. Frédéric **Dubois** et Fabrice **Bally**
(annexe 2)

Sous-commission 3 – Domaines & bâtiments publics – cultes & chapelle, abattoir – USL – Vignobles

Rapporteure : Mme Josiane **Conne**
Membres : MM. Christophe **Jossevel** et Joël **Tettoni**
(annexe 3)

Sous-Commission 4 – Service des eaux – feu – protection civile – expert AEAI – service industriels & environnement – forêts – cours d'eau & lacs – eaux usées – assainissement

Rapporteur : M. Eric **Zumbrunnen**
Membres : Mme Isabelle **Gonin** et M. Stéphane **Chappuis**
(annexe 4)

Sous-Commission 5 – Instruction publique – bâtiments scolaires – terrains de sports – affaires sociales

Rapporteur : M. Bernard **Chevalley**
Membres : Mme Laetitia **Pache** et M. Matthieu **Chevalley**
(annexe 5)

La discussion est ouverte pour l'ensemble des rapports. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## 5. Préavis no 03/2026 du 19 mai 2026 concernant le rapport de gestion

Rapport du Président : M. Matthieu **Chevalley**
(Annexe 6)

M. René **Gilliéron**, Syndic : je veux remercier Mme Laurane **Waeber**, secrétaire municipale, pour le travail. Vous avez aussi pu voir qu'il y a des photos de la commune traduites en IA et c'est assez rigolo comme résultat. Merci aussi à mes collègues pour tout le travail.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le président relit les conclusions :

**Le Conseil communal de Puidoux**

**Vu** le préavis municipal 03-2026 du 19 mai 2026 relatif au rapport de gestion 2025 ;

**Ouï** le rapport de la Commission de gestion-finances en charge de son étude ;

**Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour.

**DECIDE**

**1.** d'approuver la gestion de l'exercice 2025 ;

**2.** de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2025.

**Le préavis municipal 03-2026 est accepté à l'unanimité.**

## 6. Préavis no 04/2026 du 12 mai 2026 concernant les comptes communaux 2025

Rapport du Président : M. Matthieu **Chevalley**
(annexe 7)

M. Blaise **Munarin**, Président, passe en revue les comptes et ouvre la discussion compte par compte. La parole n'est pas demandée sur les comptes.

M. René **Gilliéron**, Syndic : on voit qu'il n'y a pas de question. Les rapports des sous-commissions et du président de la commission de gestion-finances ont été très bien faits. C'est vrai que l'on n'a pas grand-chose à rajouter. J'aimerais aussi dire le bon travail de M. Vincent **Siegenthaler**, boursier communal. Vous pouvez voir, sur les six premières pages, c'est très intéressant. Ça nous ouvre les yeux de savoir un petit peu où on en est avec la commune. Merci pour ce travail (applaudissement).

M. Yann **Gilliéron** : pour ma compréhension, par rapport à ces amortissements supplémentaires avec MCH2 qui sont plus possibles, donc on les met « entre guillemets » au bénéfice, ce qui fera très plaisir à M. Jonathan **Fauriel** qui réclamait du bénéfice depuis quelques années. C'était juste pour comprendre ce blocage par rapport à des amortissements supplémentaires.

M. Vincent **Siegenthaler,** boursier communal : effectivement, avec le nouveau système MCH2, les amortissements extraordinaires, comme on l'a connu jusqu'à maintenant, ne sont plus possibles. Ça n'empêchera pas de ne pas pouvoir en faire, mais on devra mieux les mettre en avant et les classer différemment dans les comptes. Mais cependant, ce n'est pas recommandé. Avec l'excédent de revenus qu'on peut avoir, on peut créer des fonds de réserve. Pour cela, il faut établir des règlements. Autrement, le surplus va effectivement dans des comptes soit de préfinancements, soit dans le capital de la commune.

Il n'y a plus de question et M. Blaise **Munarin**, Président, relit les conclusions.

**Le Conseil communal de Puidoux**

**Vu** le préavis n° 04-2026 du 12 mai 2026 concernant les comptes communaux 2025 ;

**Ouï** le rapport de la Commission de gestion-finances ;

**Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

**1)** d'approuver les comptes communaux 2025 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Bourse communale.

**Le préavis 04-2026 est approuvé à l'unanimité.**

## 7. Communications des Associations intercommunales

**ACPRS** : M. Andreas **Wüthrich**
Il n'y a pas de communication à faire sur l'ACPRS. La dernière séance a lieu la semaine prochaine, le 24 juin 2026. On va voir les comptes ; approuver les comptes. Après une petite visite de ces comptes, j'allais dire qu'ils sont tout à fait corrects. Dans la partie « eaux usées », on peut attribuer CHF 130'000.00 au compte de réserve qui est déjà très élevé, à plus de deux millions. Je crois savoir que c'est prévu de monter ce compte parce que dans le futur, il y aura probablement des grosses dépenses à faire pour la nouvelle station d'épuration.

**APOL** : M. Sébastien **Jossevel**
La dernière séance de la législature a eu lieu le 28 mai 2026, dans la maison jaune à Cully. Deux préavis figuraient à l'ordre du jour : celui du rapport des comptes 2025 et le rapport de gestion. Ces deux points ont été acceptés à l'unanimité. Concernant les comptes, le coût total de fonctionnement se monte à CHF 6'337'469.00 pour un montant budgétisé à CHF 6'711'000.00. Pour la commune de Puidoux, cela représente un coût net de CHF 459'704.00, pour un budget de CHF 502'000.00. Pour la prochaine législature au sein du CODIR, M. Jean-François Chevalley laisse sa place à Mme Dominique Wyss Cossy pour la commune de Chexbres et pour Bourg-en-Lavaux, M. Jean-Paul Demierre laisse sa place à M. Jean-Pierre Haenni. Tous les autres membres restent en place, à savoir M. Serge Tettoni pour Puidoux, M. Patrick Sutter pour Lutry, M. Christophe Chappuis pour Rivaz, M. Mauro Contardo pour Saint-Saphorin.

**ASCL** : Mme Cindy **Destraz** :
(annexe 8)

**ORPC** : M. Raphaël **Durgniat**
(annexe 9)

## 8. Communications de la Municipalité

M. Jean-Christophe **Butty** : lors de notre dernière séance du 30 avril 2026, M. Marc-André **Cossy** m'a demandé l'état des lieux par rapport à Cremières. J'avais annoncé que l'on mettrait à l'enquête, avec espoir au mois de septembre, notre PACom. Alors, il est à l'enquête actuellement jusqu'au 5 juillet 2026. On a eu une présentation publique ce lundi 15 juin 2026. L'objet de cette présentation publique était une présentation du bureau d'urbanisme Plarel SA qui a été montrée. Vous pouvez retrouver cette présentation sur le site de la commune.

M. Daniel **Bourloud** : depuis 29 juin 2026, nous ferons une coupe d'entretien pour les berges boisées du Forestay, entre Landi et l'autoroute. Ceci implique que la circulation sera peut-être moins fluide et moins pratique que ces jours. Si vous n'avez pas besoin de vous promener là-bas, c'est quand même mieux. Ça va être fait parce que les peupliers commencent à se casser les uns après les autres.

M. Serge **Tettoni** : on a l'honneur d'avoir le Tour de France. C'est une grande compétition internationale au niveau mondial. Ils vont traverser la commune. Ça sera au niveau féminin. C'est le 1er août 2026. Si je

prends les horaires, la caravane, qui est plus conséquente que celle du Tour de Romandie, passera entre 16h.10 et 16h.15. Et ensuite il y aura les coureuses qui sont programmées entre 17h.14 et 17h.29. La traversée se fera depuis le Lac de Bret, en descente sur le Logis du Pont, puis traversée de la plaine et direction Chexbres. Ils passeront une deuxième fois le 2 août 2026. La caravane passera à 14h.05 et les coureuses de 15h.16 à 15h.20. Le chemin utilisé sera la route de Chardonne. Ils passent dans Chexbres et ils tournent pour venir chez Bettcher, puis route de Chardonne et ensuite Avia, de nouveau la traversée du plat et la montée sur le Lac de Bret, Pigeon et ce secteur.

Au niveau de l'APOL, il y a une tendance, l'année dernière surtout et cette année aussi ; il y a beaucoup de vol au niveau des véhicules. Donc gaffez-vous et ne laissez pas des vestes, des objets de valeur, dans les véhicules. C'est un problème. Aussi au niveau des appartements et des villas. Soyez vigilants.

M. Denis **Destraz** : concernant le Mont-Chesau, on arrive gentiment au bout de la reconstruction du chalet de la Moille. Alors quel meilleur moment pour tester les installations que la mi-été. Je vous invite donc tous à venir, comme d'habitude, à la mi-été. Cette fois, elle se fera vraiment au chalet de la Moille. On va pouvoir tester ça avant de mettre les génisses. Rassurez-vous la litière profonde ne sera pas encore là. Ce sera du béton bien nettoyé. Les grandes autorités de ce monde sont déjà reparties du G7 mais on tâchera de trouver quelques personnalités. On est un peu dans l'improvisation parce qu'on n'était de loin pas sûrs d'arriver à faire ça pour la mi-été. Je remercie notre Syndic d'avoir une fois de plus eu une idée au milieu de la nuit et surtout le président de l'USL qui est très actif et qui a été tout de suite d'accord avec cette proposition. Il a pris les devants parce qu'en terme de logistique, ça implique un petit peu. Rendez-vous à tous le 19 juillet 2026.

M. Jean-Rémy **Chevalley** : le plan canicule a été déclenché ce matin à 06h.00. Donc n'hésitez pas à boire toutes les bouteilles qui sont sur vos tables... d'eau naturellement !

A partir de demain a lieu à Forel, vers la caserne de Forel, le concours national des jeunes sapeurs-pompiers. Si vous avez un petit moment ce week-end, je vous invite à y faire un petit passage. Ils seront tout contents de vous accueillir et il y a tout ce qu'il faut – à boire et à manger – et surtout un magnifique spectacle des jeunes sapeurs-pompiers qui concourent là-bas, au niveau national.

La troisième information : nous avons eu plusieurs représentants de quartiers de la commune qui nous annonçaient qu'ils étaient intéressés par une CEL. Ce n'est pas un terme barbare, c'est une communauté locale de consommation électrique. C'est-à-dire que c'est mettre en relation les producteurs et les consommateurs d'un quartier, pour que ce qui est produit sur le quartier soit consommé dans le quartier. Il y a eu une modification de loi au niveau fédéral sur la distribution de l'électricité et c'est ce qui permet de le faire aujourd'hui. Ces communautés électriques sont tout à fait légales et elles doivent être appuyées par le distributeur principal d'électricité. Alors la commune avait déjà entrepris quelques démarches auprès d'entreprises qui sont spécialisées dans ce genre d'action, dont principalement la société 3.14 Energy Sàrl qui est basée à Froideville. Nous avons reçu le directeur de cette société et nous avons longuement parlé de ce qui serait faisable. Après, nous avons approché une autre société qui a un modèle économique beaucoup plus large, beaucoup plus grand et qui a un modèle économique assez particulier. C'est la société Innergia SA qui est basée à Payerne et qui travaille en collaboration avec Primeo Energie. Primeo Energie est le plus grand distributeur suisse d'électricité. En fait, Suisse et France, puisqu'ils travaillent sur les deux pays. Cette entreprise est basée à Bâle et propose, pour les communes de petite et moyenne importance, un accompagnement pour la transition énergétique et pour arriver à la réduction des émissions des gaz à effet de serre, c'est-à-dire la neutralité carbone, dans les délais qui sont impartis, soit jusqu'en 2050. Ce modèle nous a bien plu et nous avons entrepris une collaboration. Nous avons signé un contrat d'intention avec cette société. Comme je vous le disais, le modèle économique est assez particulier. Cette société investit dans la transition énergétique. Elle investit au niveau communal. S'il y a des infrastructures à mettre en place, c'est la société qui investit et elle est soutenue par les caisses de pension. Donc ce sont les caisses de pension qui, au travers de cette structure, mettent l'argent à disposition pour mettre en valeur les fonds déposés dans les caisses de pension. Nous avons commencé une étude au niveau communal.

Normalement, il y aura une information cet automne à l'ensemble de la population. Cette société permettra effectivement de mettre en place des communautés électriques, mais au niveau communal. Ça sera beaucoup plus large, ce qui permet d'avoir une souplesse beaucoup plus grande. On a des grandes surfaces de toits, on a des productions diverses sur la commune, des productions de chaleur, etc. Toute cette énergie sera mise dans un pot commun pour être redistribuée à ceux qui en ont besoin. Le modèle est très intéressant. On est parti très fort, ça a démarré tout de suite et on est en plein dans les préparatifs actuellement pour pouvoir cerner les besoins. Si jamais vous en parlez dans vos quartiers, dites qu'il y a ce modèle qui va arriver et que chacun ne se lance pas dans un modèle à gauche ou à droite. C'est que ces temps prochains, les sociétés qui mettront à disposition des services vont fleurir. Nous vous proposons un modèle « clé en main », au niveau communal. Et je suis bien entendu à disposition pour répondre à vos questions.

M. Jean-François **Rolaz** : vous venez tous au souper après ? Bon alors on parlera de M. René **Gilliéron**, on lui fera son sort après.

Une information concernant la place des sports : la fermeture de la place des sports est prévue à partir du lundi 22 juin 2026. On va clôturer toute la place. Le début de la démolition de la buvette qui a été vidée ce week-end par le FCPC est prévue la semaine qui suit, à partir du 29 juin. Le cabanon de la pétanque va être déplacé demain, je crois.

Une autre information concernant la surveillance dans les écoles et la sécurité dans les collèges : ça se met gentiment en place. Comme je vous l'avais déjà dit, ce n'est pas aussi simple à planifier. On avait contacté les profs, les parents, les communes. C'est difficile à mettre en place mais ça commence gentiment à prendre forme. Pour Puidoux-Village, c'est réglé. Pour le collège de Publoz, il y a quelque chose qui se prépare. Pour le collège de Praz-Routoz, il y a aussi une ou deux personnes qui seraient capables de faire quelque chose. Et pour le collège du Bourg – c'est finalement de là que sont parties beaucoup de discussions, beaucoup d'inquiétudes par rapport au fait que les enfants ne sont plus accompagnés par des éducatrices lorsqu'ils se rendent au Verney pour manger – il y a un collectif de parents qui s'est mis en place et que j'ai rencontré. On va faire avec eux une formation. On va vraiment mettre en place cette surveillance de manière officielle, pour la rentrée d'août 2026. Toujours concernant le collège de Publoz, la variante qu'on avait proposée au Canton (donner 92 m2 de zone agricole pour améliorer la sécurité des enfants) a essuyé un refus assez catégorique. On est en train d'essayer une autre stratégie ou on va peut-être faire un échange de terrain avec une partie qu'on a sur cette parcelle où est le collège, pour la passer en zone agricole puis prendre ce dont on a besoin sur la zone agricole pour faire notre travail. C'est une stratégie qu'on va essayer et on verra si ça joue.

M. René **Gilliéron**, Syndic : à la fin de la séance, je crois que c'est M. Vincent **Siegenthaler** ou Mme Laurane **Waeber** qui prendront notre place ici et vous pourrez venir chercher votre livre sur Puidoux que nous vous offrons.

## 9. Communications du bureau

M. Blaise **Munarin**, Président, donne les informations suivantes :

Le rapport de Promove a été remis à chacun sur les tables.

Le rapport annuel de l'APOL est consultable ici ou auprès du bureau.

Le 16 août prochain a lieu le challenge du Préfet, concours de rame à Cully. L'entraînement aura lieu le mercredi qui précède. Les personnes qui seraient intéressées à venir défendre les couleurs de la commune s'annoncent auprès du bureau ou de M. Jean-Bernard **Chevalley** directement.

Nous avons reçu, en cette fin de législature, quelques lettres de démission ou de non représentation dont il est donné lecture (dans l'ordre, lettre de MM. Pierre-Alexandre **Chevalley**, Eric **Zumbrunnen** ; Philippe **Penard**, François **Delafontaine** et René **Gilliéron**).

Ils sont chaleureusement remerciés pour leur engagement durant toutes ces années.

M. Blaise **Munarin**, Président, adresse ses remerciements aux scrutateurs sortants, Mme Christelle **Kucr** et M. Bryan **Tettoni**, ainsi qu'à la secrétaire suppléante sortante Mme Estelle **Butty**.

M. Jean-Bernard **Chevalley** adresse ses remerciements, au nom de toutes et tous, à M. Blaise **Munarin**, Président sortant.

Des attentions leur sont remises à cette occasion.

## 10. Questions – Interpellations

M. Stéphane **Chappuis** : en face de la laiterie vers la croisée, on n'a pas une très bonne visibilité quand on vient. L'armoire électrique nous bouche la vue et le gens en voiture roulent assez fort. Des fois on se trouve mal pris. Est-ce que ce serait possible de mettre un miroir ou d'améliorer la visibilité ? J'ai encore une autre question : est-ce qu'au collège de Grangeneuve il y a toujours deux locataires ou est-ce qu'un appartement s'est libéré ?

M. Serge **Tettoni** : pour la première question au niveau de la circulation, c'est un thème qui est venu sur la table il n'y a pas si longtemps que ça. On en a discuté il y a un mois environ. Donc on va regarder la chose. Ce n'est pas évident de mettre un miroir là-bas à cause du rond-point au milieu. Ces armoires c'est Swisscom. Ça ne va pas être facile de les déplacer mais c'est aussi une alternative de voir si on pourrait les déplacer, ou au pire de mettre un « stop » ou quelque chose. Le problème c'est que si on s'arrête au bon endroit, c'est quand même compliqué.

*(Départ de M. Nicolas **Glauser** à 17h.25)*

M. Jean-François **Rolaz** : un appartement s'est libéré à Grangeneuve. Il est en réfection et il est ouvert à la location. Disons que sur les plans c'est un 3 ½ pièces, mais en réalité il y a un salon avec une cuisine ouverte, deux chambres fermées et une mezzanine. C'est un appartement qui est bien placé ; vous connaissez Grangeneuve. Il faut avoir une certaine mobilité pour y grimper ; c'est au 2$^{e}$ étage. Et puis, ce n'est pas fait pour une famille de plus d'un enfant, je dirais, par ce que c'est impossible de faire une chambre dans la mezzanine. C'est une petite mezzanine avec un accès qui est une échelle de grenier. Je pense que d'ici mi-juillet les travaux seront terminés. Il est disponible depuis le mois d'août. Si vous êtes intéressés, vous pouvez écrire à la Commune.

M. Claude **Chaubert** : maintenant que le tenancier de la Crochettaz a mis la clé sous le paillasson, vu le fiasco, quel avenir pour ce restaurant ?

M. Denis **Destraz** : l'avenir, tout soudain on ne sait pas trop parce qu'il y a une procédure d'expulsion qui est en route, qui va accélérer la fin du bail. Mais ça ne va pas changer beaucoup le problème parce que de toutes façons ils n'ont pas encore trouvé d'appartement pour le moment. Donc il va falloir qu'on les loge d'une façon ou d'une autre. Et de toutes façons, on n'aurait pas pu relouer vu l'état et temps qui a passé. Et comme les deux baux sont liés, on ne peut pas louer que le restaurant. On a mandaté un bureau qui fait une étude de faisabilité pour savoir déjà ce qu'on peut faire de cet établissement et à quel prix surtout. Et éventuellement d'autres possibilités comme un appartement supplémentaire ou autre, pour voir tout ce qui est légalement possible et à quel prix. Quand on aura tous ces éléments, on reviendra vers vous parce que je suppose que ce ne sera pas un chiffre qui sera dans les compétences de la Municipalité et qu'on devra forcément passer par un préavis. Finalement, c'est quand même vous qui déciderez de l'avenir de ce

restaurant. Mais tu peux te mettre sur les rangs si tu veux reprendre. Tu peux faire la patente et on t'accueille volontiers.

Mme Isabelle **Goumaz** : en parlant de ce sujet, est-ce qu'il n'est pas nécessaire aussi de s'occuper du tronçon de route qui passe devant ? Parce que, ouvrir un établissement avec des voitures qui passent à 80 km/h et pas de garde fous, c'est très difficile. Faire une zone 30 km/h, je ne sais pas. Faire que là-devant on passe doucement.

*(Départ de M. Pierre-Alain **Etter** à 17h42)*

M. Serge **Tettoni** : c'est un thème qui est sur la table et ça fait bientôt une année qu'on se bat là-dessus. On a une séance vendredi prochain où il y a une décision qui va tomber au niveau du Canton, parce que cette route est cantonale. Petit rappel : les routes communales c'est jusqu'à 50 km/h. Dès qu'on quitte cette zone, c'est du cantonal. Donc là-bas c'est eux qui gèrent tout ça et ils ne sont pas chauds de diminuer la vitesse sur les routes cantonales parce qu'ils disent que si partout où il y a une maison, ils baissent la vitesse, on peut dire que toute la Suisse est à 40 km/h. Il y a toujours une ferme ou une maison, une villa, etc. C'est un problème et là, actuellement, il y a une proposition de mettre la Corniche à 60 km/h. Au niveau des motards, ça s'est pas mal tranquillisé. Ce n'est pas encore gagné. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites avec la police, avec l'information, etc. C'est justement ce vendredi dans 10 jours qu'on va en discuter. Il y a une amélioration mais c'est loin d'être gagné parce qu'on doit encore continuer pour être sûr que ça ne revienne pas.

M. Stéphane **Chappuis** : j'aimerais savoir si on peut avoir des informations sur la mise à l'enquête qui est sur la Commune de Puidoux, sur trois sujets actuellement. Un a déjà été répondu par M. Jean-Christophe **Butty** concernant le PACom. Mais reste encore le plan fixant les limites des constructions et le plan de constatation de nature forestière. Si c'est possible d'avoir des indications sur ces mises à l'enquête en vigueur actuellement.

M. Jean-Christophe **Butty** : ces deux choses – plan de limites de construction et plan de nature forestière – font partie de l'enquête du PACom. On a dû remettre à jour toutes ces limites. Ça a été fait avec l'inspecteur forestier. Il y a des vieilles limites qui ont été modifiées au niveau des forêts. Elles seront légalisées. C'est pour ça qu'elles sont mises à l'enquête. Mais c'est une décision de l'inspecteur forestier cantonal. Au niveau des routes, c'est la même chose. On avait des vieilles limites de construction qui dataient de 1957. En descendant la gare, direction Logis du Pont, la limite dataient de 1957 et elle était presque au niveau du Forestay. Donc toutes les maisons là étaient dans une limite de précarité. Mais ça fait partie du PACom. Elles sont également sur le site, donc vous pouvez les consulter.

M. Claude **Chaubert** : merci à M. Denis **Destraz** de sa proposition, je vais y réfléchir encore… Les Taxis Romontois vont remplacer HelvéCie pour les transports scolaires. HelvéCie ce n'est pas très glorieux ces temps, mais bon. Concernant les Taxis Romontois, si j'ai bonne mémoire, il y a quelques années en arrière, il me semble que la région de Mézières avait ce service-là et il me semble que c'était la catastrophe. Alors est-ce que vous avez pris un risque en choisissant les Taxis Romontois ?

M. Jean-François **Rolaz** : déjà la première chose, on n'a pas choisi les Taxis Romontois. Ils ont répondu en appel d'offre et ils ont gagné. Ça c'est un élément important. Deuxièmement, effectivement, tu as bonne mémoire. Il y avait eu une polémique qui était liée à un bus de 50 places qui faisait une monstre tournée, qui était tout le temps en retard et qui n'allait pas. Le troisième élément, alors les Taxis Romontois c'est une société qui est plus ou moins régionale, un petit peu plus qu'HelvéCie on va dire, qui fonctionne dans d'autres établissements scolaires, notamment à Moudon et Lucens. On a aussi pris des renseignements là-bas et on va voir. Je ne peux pas te dire mais la chose est sûre, c'est qu'ils ont gagné l'appel d'offre, ils avaient un très bon dossier et ils étaient presque 20 % moins chers. Au-delà de ça, c'est la règle des marchés publics. Tu peux mettre toutes les règles que tu veux derrière, si le prix est comme ça différent, tu n'auras de toutes façons pas d'autre choix que de les accepter. Mais on va veiller au grain.

Mme Christelle **Kucr** : concernant le compte 358 – Ancien collège de Cremière : en 1994, l'appartement a été loué, puis en 2010 à sa fille, avec une visite des lieux. Pendant un peu plus de 30 ans, quelques travaux d'entretien ont été fait, comme changer le boiler, changer un bout de cheneau en dessus de la porte d'entrée, ainsi que quelques contrôles de toiture suite au constat de fuites dans l'appartement. L'année dernière, une vitre en simple vitrage est tombée sur la route. La locataire a demandé le changement de cette fenêtre ainsi que la porte fenêtre du balcon. En effet, les crochets permettant de fermer cette porte étaient fixés sur le cadre en bois qui, avec les années, a partiellement pourri. L'entretien intérieur – peinture, parquet, meubles de cuisine et agencement, changement du poêle à mazout (fuite d'odeur et de mazout) pour un poêle à bois et pellets – ainsi que l'entier de l'entretien du jardin ont régulièrement et correctement été bien faits par les locataires ou des entreprises payées par les locataires. Je sais que la commune souhaite refaire ce bâtiment ainsi que l'ancien magasin. Au vu des investissements dans les comptes que j'ai calculés aujourd'hui, en moyenne de ces deux dernières années, à la Crochettaz, l'investissement est de 15 % par rapport au revenu locatif. A l'abattoir, c'est 10 % et au collège de Cremières, c'est uniquement 4 % des rentrées locatives qui sont consacrées à l'entretien. En décembre 2024, le budget prévoyait CHF 1500.00 pour les frais d'entretien (également au budget 2023). Le budget a été accepté par cette assemblée. Pourquoi au moins une de ces fenêtres n'a pas pu être changée durant l'année et de prévoir la deuxième l'année suivante ? Dans l'éventualité où la Commune refuse cet investissement, est-il possible de laisser les locataires organiser ces travaux en contrepartie de 4 à 6 mois de loyer, selon le prix des dites fenêtres, en plafonnant un maximum par la commune ?

M. Denis **Destraz** : je remercie Sœur Teresa de prendre la défense de cette personne par ton intermédiaire. La personne dont tu parles a mon numéro de téléphone. C'est ce que je lui avais déjà demandé une fois, si elle l'avait gardé ou autre ? La fenêtre a été faite. Elle repose dans un atelier de la région. Une personne qui est dans la salle, est bien placée pour la garder. Elle a refusé catégoriquement de mettre cette fenêtre parce que ce n'est pas le modèle qu'elle voulait. Mais moi, je n'ai jamais été informé de ça. C'est quand j'ai reçu la facture que j'ai été étonné de ça. Il fallait du double vitrage alors que toutes les autres fenêtres sont en simple vitrage. On trouvait que c'était vraiment un peu du luxe de faire du double vitrage là, alors que tout le bâtiment va être refait. Ça ne servait vraiment à rien, pour deux ou trois ans, de faire une fenêtre comme ça. On a proposé, comme c'est le cas encore aussi au collège et qu'on a vécu ça aussi à l'époque, de faire avec des fenêtres doubles qui se mettent juste pour l'hiver et qui se crochent justement avec des crochets. Aux yeux du professionnel, la solution était tout à fait économique et il a fait meilleur que ce qu'il y avait à l'époque. Après, on sait bien qu'ils font beaucoup d'entretien eux-mêmes. Il y a certains travaux où c'est plus que de l'entretien aussi et on ferme aussi les yeux. Il faut un peu tout mettre à plat. Il y a longtemps qu'ils savent aussi que ce bâtiment est condamné à plus ou moins brève échéance. Et là ça s'accélère. On était un peu pressé par le temps en cette fin de législature mais là il faut qu'on prenne une décision. Vu les investissements qu'on fait au Verney, à la maison de Commune et autres, je doute que la Commune ait elle-même les moyens de faires ces travaux. On a le problème aussi au magasin avec le toit qui commence à lâcher. C'est pour ça aussi qu'on a des loyers qui sont très bon marché parce qu'on fait l'entretien minimum, ça c'est un fait acquis. Mais c'est aussi dans l'idée justement qu'on ne va pas faire du luxe alors que ces bâtiments sont condamnés. Là, dans la législature qui vient, on va vraiment faire en sorte d'avoir un projet qui tienne la route. Mais une fois de plus, je suis quand même surpris de ne pas avoir un courrier ou un téléphone au sujet de ces diverses démarches.

Mme Christelle **Kucr** : j'aimerais juste te dire pour la fenêtre qui est dans l'atelier, qui est prête, ce n'est pas une fenêtre, c'est une vitre avec un cadre. En sachant que la locataire actuelle, c'est celle qu'elle ouvre le plus. Donc avec un cadre, une vitre fixe avec des crochets, ce n'est pas évident d'aérer tous les matins.

M. Sébastien **Jossevel** : alors la fenêtre est dans mon atelier. C'est bel et bien une fenêtre fixe. La fenêtre en question a une profondeur, parce que les locataires précédents et je crois savoir que c'est la même famille, avaient fait des travaux dans la cuisine. Elle a une tablette d'une certaine profondeur. Déjà, l'accès n'est pas hyper simple et ils ont mis une machine à laver devant. Du coup, ils ont dû scier la hauteur de la fenêtre eux-mêmes. Donc en fait, ils ont scié la moitié de la fenêtre, ils ont bricolé. C'est déjà très bancal.

On n'a pas réparé cette fenêtre parce qu'un verre a été cassé mais parce qu'ils avaient réparé cette fenêtre eux-mêmes et l'on carrément sciée en deux et revissée. Ça ferme mais c'est branlant. Alors nous, on a fait comme l'étage du bas. Tout l'appartement a des doubles fenêtres. On appelle ça des fenêtres d'hivernage. On a décidé avec M. Denis **Destraz** parce qu'il y avait eu une proposition pour simplement réparer le verre et mettre un deuxième verre fixe qui améliore un tout petit peu le thermique, ou une variante en PVC double vitrage qui était beaucoup plus cher. C'est la première variante qui avait été choisie.
M. Yann **Gilliéron** : j'ai bien compris l'histoire de CEL et tout ça. Est-ce que quand on a fait le forum PECC il y avait des entreprises qui proposaient ce genre de services ou étudiaient ce genre de chose ? Est-ce qu'elles avaient été approchées vu qu'elles avaient fait le pas de venir présenter leurs services ici ?

M. Jean-Rémy **Chevalley** : merci pour la question. Les entreprises qui sont venues seront peut-être approchées au moment de la réalisation. Mais il n'y a pas d'entreprise qui a le modèle économique que Innergia a, c'est-à-dire la mise en place de toute la structure, déjà administrative, pour passer à la suite. Mais, les entreprises dont tu parles, c'est vraiment dans une deuxième étape. C'est au moment des réalisations. C'est clair qu'il y aura plusieurs entreprises qui seront contactées. Ça dépend des travaux qui seront à réaliser.

M. Claude **Chaubert** : une question concernant cette société Innergia ou cette valorisation de l'électricité produite localement ou dans la région. Le tarif qui sera rétribué sera nettement supérieur à celui de Romande Energie aujourd'hui ou ce sera le même tarif ?

M. Jean-Rémy **Chevalley** : c'est un calcul qui se fera en fonction des frais qu'il y a à faire, etc. Mais le tarif, je peux te rassurer, sera de toute façon plus élevé qu'avec le distributeur officiel actuel. Ça c'est clair. C'est un « win-win ». Il faut que celui qui vend son électricité s'en sorte bien et celui qui achète, ça ne lui coûte pas le lard du chat. Mais c'est justement cette consommation au niveau local qui permet d'arriver à des tarifs qui sont préférentiels pour tout le monde. Là où on perd quand on injecte de l'électricité dans un réseau, c'est qu'on ne sait pas où elle va, on ne sait pas où elle finit. Donc de toute façon elle est taxée. Qu'elle ait fait un grand bout de chemin ou pas, elle est taxée exactement au même tarif. C'est ce qui ne joue pas aujourd'hui avec les distributeurs qui sont sur le marché aujourd'hui. Si on sait que cette énergie est consommée sur place, les frais de transport ne seront pas facturés. Ça change déjà la donne. Et puis, toi tu parles d'électricité mais Innergia traite toutes les énergies. Il n'y a pas que l'électricité. Il y a l'énergie thermique, il y a différents modèles d'énergie qui sont traités.

## 11. Jetons de présence

M. Blaise **Munarin**, Président, prie les scrutateurs de distribuer les enveloppes. Les personnes absentes pourront retirer leur enveloppe directement auprès de Mme Annick **Vouilloz**, secrétaire. Les indemnités des commissions sont versées directement sur votre compte en fin d'année.

La parole n'est plus demandée.

M. Blaise Munarin, Président, clôt la séance à 17h47.

Le Président

Blaise **Munarin**

CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

La Secrétaire

Annick **Vouilloz**

Puidoux, le 3 juillet 2026/av

(1)

# Présentation des comptes 2025/ Séance du 29 mai 2025

## Rapport de la sous-commission 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

La sous-commission 1, composée de Mme Cindy Destraz et de M. Ludovic Beaud, s'est réunie le 29 mai 2026 à la Maison de commune, en présence de M. René Gilliéron, syndic, de M. Vincent Siegenthaler, boursier communal, ainsi que de M. Blaise Munarin, président du Conseil communal.

M. Jean-François Rollaz, municipal, était aussi présent ainsi que Mme Laetitia Pache et M. Bernard Chevalley, pour la sous-commission 5.

Étaient excusés : M. Damien Bourloud, membre de la sous-commission 1, ainsi que M. Matthieu Chevalley pour la sous-commission 5.

Les 2 sous-commissions ont assisté à la présentation des comptes de l'exercice 2025, les concernant par M. Vincent Sigenthaler, boursier communal, ainsi que par les deux municipaux présents. L'examen des pièces comptables ainsi que les questions posées ont permis de justifier les dépenses en lien avec le budget prévisionnel.

Voici les éléments notables discuté:

**Compte 101.300 – Rémunération des autorités**
CHF 5'400.– de dépenses supplémentaires, en raison de préavis importants ayant généré davantage d'heures (Chalet de la Moille, place des sports, Maison de commune).

**Compte 101.318.5 – Honoraires, études et expertises**
CHF 32'000.– de dépenses supplémentaires, mais comparables à l'exercice 2024, notamment en lien avec l'étude « Paysage et patrimoine », visant à valoriser certaines bâtisses de la commune afin de les exploiter au mieux (création d'appartements notamment). L'implémentation de MCH2 a aussi contribué aux dépenses supplémentaires.

**Compte 101.318.9 – Travaux divers exécutés par des tiers**
CHF 16'000.– pour la réalisation du livre sur Puidoux.

**Compte 130 – Service du personnel et des assurances**
Les dépenses supplémentaires sont justifiées par la transition entre M. Sigenthaler et M. Kaser.

**Compte 210 – Impôts**
Les recettes fiscales sont quasiment identiques à celles de l'exercice 2024 mais en dessus du budget. Comme chaque année, celui-ci est établi avec prudence concernant les rentrées.

À noter qu'au compte 210.441.14, la masse salariale des frontaliers représente CHF 10,5 millions pour environ 400 personnes travaillant sur la commune.

**Compte 220 – Service financier**
Une charge de CHF 166'800, provenant du décompte final 2024 de l'ancienne péréquation, a été demandée par le Canton. La commune a toutefois pu utiliser une partie du fonds de réserve prévu à cet effet afin de neutraliser cette charge.

**Compte 221.4520.03 – Péréquation intercommunale compensations transitoires**
Selon les chiffres fournis par le Canton, la nouvelle péréquation nous est défavorable à hauteur de CHF 262'100 par rapport à l'ancienne. Une compensation transitoire de ce montant nous est accordée en 2025 et 2026. Elle sera ensuite progressivement réduite à 75 % en 2027, à 50 % en 2028, à 25 % en 2029, puis supprimée dès 2030.

M. Vincent Siegenthaler a été vivement remercié pour la clarté de ses explications et la pertinence de ses réponses aux différentes questions soulevées.
Nous remercions aussi Monsieur Gilliéron pour les explications lors de cette séance et pour l'année écoulée.

Les membres de la sous-commission 1

Mme. Cindy Destraz
M. Damien Bourloud
M. Ludovic Beaud (rapporteur)

Puidoux, le 04 Juin 2026

Mme. Cindy Destraz | M. Damien Bourloud | M. Ludovic Beaud (rapporteur)

Docusign Envelope ID: A8693EB8-6F26-89EE-8277-5756397E265A

(2)

Conseil Communal de Puidoux

Commission de Gestion

**Rapport de la sous-commission 2**

Service des Travaux / Voirie

Monsieur Le Président,

Messieurs les Municipaux,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission 2, composée de MM. Florian Chevalley et Fabrice Bally (M. Frédéric Dubois étant excusé), s'est réunie le jeudi 5 mars 2026 pour la présentation des bouclements des investissements du dicastère de M. Serge Tettoni pour la législature 2021-2026.
Le mercredi 27 mai, tous les membres présents, se sont réuni, pour le contrôle des comptes de la sous-commission 2 pour l'année 2025.

| | |
|---|---|
| Mars 2026 : | Présentation des bouclements des investissements |
| Préavis 10-2014 | Remise en état des chemins agricoles types AF 2ème étape.<br>Le préavis prévoyait la réhabilitation de cinq chemins, à savoir : la Miliquettaz, le Mont-Cheseau, les Carboles, le Parchet et la Vergnaulaz.<br>Les cinq tronçons ont été entièrement remis à neuf. Le budget initial s'élevait à 1'600'000 CHF, tandis que le coût final des travaux s'est révélé inférieur de 240'900 CHF au montant prévu.<br>Par ailleurs, ces travaux ont bénéficié de subventions cantonales à hauteur de 788'261 CHF. |
| Préavis 02-2019 | Mise aux normes de l'éclairage public : remplacement des luminaires à vapeur de mercure.<br>Les travaux ont été réalisés avec une économie de 10'268 CHF sur un préavis de CHF 180'000 CHF |
| Préavis 05-2019 | Aménagement d'un giratoire au carrefour de la route de la Gare et de la route du Vergnolet, ainsi que l'assainissement et la réfection de la chaussée de la route Dessous-la-Ville direction station-service.<br>Les travaux se sont très bien déroulés, avec un total de préavis de 3'385'000 CHF, une économie réalisée de 465'390 CHF et une subvention cantonale de 725'308 CHF |
| Préavis 01.2021 | Achat d'une balayeuse pour un montant de 150'000 CHF |

Docusign Envelope ID: A8693EB8-6F26-89EE-8277-5756397E265A



| | |
|---|---|
| Préavis 01.2022 | Chemin de la Croix assainissement d'un mur de soutènement et réfection de la chaussée.<br>Total du préavis : 350'436.25 CHF, participation et subventions 85'547 CHF |
| Préavis 07.2022 | Mise aux normes de l'éclairage public.<br>99 % des lampadaires sont désormais équipés de LED et d'un système de gestion de la luminosité. Cette nouvelle installation permet une économie d'électricité d'environ 40 %. Le préavis s'élevait à CHF 318'000.–, pour un coût total des travaux de CHF 219'974.70 |
| Mai 2026 | Vérification des comptes du dicastère de M. Serge Tettoni.<br>Nous avons effectué un pointage des différentes factures, Messieurs Serge Tettoni et Vincent Siegenthaler ont répondu à nos différentes questions. |

La sous-commission 2 remercie Monsieur Serge Tettoni et Vincent Siegenthaler, boursier pour leur travail, leurs explications et leur disponibilité.

Monsieur Florian Chevalley

Monsieur Frédéric Dubois

DocuSigned by:
Fabrice Bally
61AAEBE3BB65458...

Monsieur Fabrice Bally

(3)

# RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION N° 3

## Bâtiments publics – Abattoir – Domaines – Cultes et Chapelle – USL – Vignobles

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La sous-commission 3 s'est réunie une première fois le 5 mars 2026 pour la présentation des bouclements des investissements.

La Municipalité était représentée par la plupart de ses membres, notamment le Municipal de la sous-commission 3, Monsieur Denis Destraz. La sous-commission 3 était représentée par Messieurs Christophe Jossevel et Joël Tettoni, Mme Josiane Conne étant excusée. M. Blaise Munarin, Président du Conseil communal était également des nôtres ainsi que Messieurs Vincent Siegenthaler et Dominique Kaser, boursier et ancien boursier.

M. Destraz nous transmet les informations suivantes concernant les investissements liés à la rénovation de l'auberge communale.

Les travaux de rénovation ont généré une économie de **CHF 1'479.–**, mais plusieurs imprévus sont survenus. Une fuite d'eau a été constatée : la conduite d'évacuation des eaux était bouchée. Bien qu'aucun problème n'ait été observé avec un faible débit, il a été nécessaire de construire une cuve en béton (**CHF 6'160.–**) ainsi que d'installer une pompe de relevage (**CHF 4'100.–**).
Par ailleurs, d'autres travaux ont été réalisés : l'isolation des plafonds et de la ventilation de la salle à manger, la peinture du couloir, diverses retouches après chantier, la pose, les finitions autour des fenêtres, la réfection peinture des radiateurs et des tuyaux, ainsi que l'installation d'une armoire Wi-Fi. En revanche, la porte automatique initialement prévue n'a pas été réalisée, ce qui a permis une économie de **CHF 10'000.–**. Elle a été remplacée par une porte coulissante.

Concernant le préavis relatif à l'achat d'une parcelle de vigne au Dézaley, M. Destraz nous informe que l'opération s'est conclue avec un dépassement de **CHF 6'896.–**. Celui-ci s'explique principalement par une différence entre la surface annoncée et la surface réelle : le préavis indiquait **1'128 m²**, alors que la parcelle acquise mesure en réalité **1'228 m²**, ce qui a généré un surcoût. Le dépassement aurait normalement dû atteindre **CHF 11'000.–**, mais grâce à des honoraires finalement inférieurs aux prévisions, le dépassement effectif se limite à **CHF 6'896.–**.

La sous-commission n°3 composée de Messieurs Christophe Jossevel, Joel Tettoni ainsi que de Madame Josiane Conne rapportrice s'est réunie une deuxième fois, le

mercredi 27 mai 2026. Tous les membres de la sous-commission étaient présents ainsi que M. Denis Destraz Municipal et M. Vincent Siegenthaler Boursier Communal.

Cette séance était consacrée à l'examen des comptes de l'année 2025 et à la visite de trois bâtiments du dicastère. Vous trouverez ci-dessous les points importants à retenir.

## 1 Examen des comptes 2025

### Auberge de la Crochettaz

- **Travaux :** Réfection de la pinte
- **Finances :** Les revenus de l'auberge affichent un arriéré de 3 mois de loyer (octobre à décembre) en raison de la faillite du tenancier.
- L'encaissement de la garantie de loyer 21'000.- ce qui correspond à un peu plus de cinq mois est en cours mais n'est pas encore enregistré dans les comptes 2025

### Chapelle

- Remplacement d'un transformateur pour le système de chauffage au sol.

## 2 Visite des bâtiments

Pour la visite des bâtiments étaient présents M Denis Destraz Municipal, Mme Josiane Conne (rapportrice), MM. Christophe Jossevel et Joël Tettoni.

- **Grand Chalet** : Pose d'un surpresseur installé par M. Denis Jordan Fontainier et financé par la commune et aménagement d'une infirmerie pour le bétail installée et financée par la Société de l'Alpage.
- **Buvette** : Remise en état du terrain et du gazon à l'arrière de la buvette, achat de cinq parasols ainsi que de tables et bancs extérieurs, remplacement des luminaires dans la salle du haut ainsi que sous le couvert
- **Chalet de la Mollie** : Les travaux avancent bien. Les murs, la fosse, le sol de la stabilisation, la charpente, la couverture et les soliveaux sont désormais terminés. La fin complète des travaux est prévue pour le début du mois de juillet

La visite s'est conclue par un repas convivial à la Buvette du Mont Chesau.

La sous-commission tient à remercier sincèrement M. Denis Destraz Municipal et M. Vincent Siegenthaler Boursier Communal pour leurs précieuses informations et la clarté de leurs réponses.

Jossevel Christophe Tettoni Joël Conne Josiane rapportrice

4

**CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX**
**COMMISSION DE GESTION**
**SOUS-COMMISSION 4**
**Rapport annuel**
**Exercice 2025-2026**

---

Monsieur le Président,
Messieurs les Municipaux,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission 4 est en charge de la supervision de la gestion des dicastères **Service des Eaux – Feu – Protection civile – Expert AEAI – Services Industriels & Environnement – Forêts – Cours d'eau & Lacs – Eaux usées – Assainissement.**
Lors de l'exercice écoulé cette sous-commission s'est réunie 5 fois. Ce document constitue le rapport annuel et le détail des activités est décrit ci-dessous.

---

**27 juin 2025 – Martelage**
La sous-commission 4 de l'exercice 2024–2025 s'est réunie le **27 juin 2025** à l'occasion du **martelage**. La sous-commission était composée de :

- M. Stéphane Chappuis
- M. Eric Zumbrunnen
- M. Florian Chevalley, rapporteur sortant

L'assemblée était complétée par :

- M. le Syndic, René Gilliéron
- MM. les Municipaux, Daniel Bourloud, Jean-Rémy Chevalley et Denis Destraz
- M. le président du Conseil, Blaise Munarin
- M. Vincent Siegenthaler, Boursier communal
- Mme Anne Blaser Michaud, Adjointe du boursier communal
- M. Mehdy Henrioud, Collaborateur au greffe municipal
- M. Benjamin Ciana, Garde-forestier

La matinée a débuté par une **sensibilisation à la biodiversité**, menée par Benjamin Ciana, le long du **Longiron** à la hauteur de la Route du Vergnolet, ainsi que le long du **Forestay** au même niveau et, pour finir, au niveau de leur confluence.
Le concept de **renaturation** de la zone date de 2012 et les travaux ont débuté en 2023. Lors du chantier, en amont des travaux de Génie Civil, il a été constaté la présence de truites. Ceci a confirmé l'enjeu de devoir maintenir de l'ombre sur ces cours d'eau après les travaux et la coupe des arbres sur leurs berges. Daniel Métraux, de l'entreprise Métraux à Savigny et responsable des plantations durant le chantier, nous explique qu'ils ont replanté des variétés

locales buissonnantes, notamment du saule, afin de recréer de l'ombrage proche des rives. Ils ont aussi ajouté des arbres fruitiers sauvages et locaux (pommiers, poiriers, cerisiers) afin d'amener des fruits et d'attirer ainsi des oiseaux pour **favoriser la biodiversité**. Des marais, remplis lors des crues, ont aussi été réalisés le long du Forestay, notamment pour créer des espaces pour les batraciens. Il nous est rappelé que **ces biotopes sont fragiles** et c'est pour cela qu'une haie de charmes a été plantée afin de restreindre l'accès à ces endroits dans le futur.

Après ces explications denses et instructives, M. le Municipal Daniel Bourloud nous a accueilli chez lui sous son tilleul pour une pause bienvenue et nous avons pu admirer la vue sur notre **lac de Brêt**.



*Image 1 – Lac de Brêt*

La matinée s'est poursuivie au **pâturage de la Moille**. Il a été constaté les dégâts causés par les bostryches, ce qui générera des coupes de protection afin de protéger les arbres sains, en plus des coupes d'exploitation.
Une nouvelle coupe d'environ **295 m³** a été martelée, principalement composée **d'épicéas**.



*Image 2 – Marque de martelage*

Ce martelage s'ajoutera au **495 m³ martelés en 2024** au même endroit qui n'ont pas été coupés du fait des dégâts trop importants aux pâturages qu'auraient causés les travaux à cause des sols mouillés. Une dérogation a été demandée au canton pour commencer la coupe plus tôt en 2025 afin d'éviter ce problème. A noter que le droit annuel total pour la commune de Puidoux est de 1'100 m³.

Nos **remerciements** vont à M. Benjamin Ciana, garde forestier, pour ses explications précises et instructives tout au long de la matinée.

La séance s'est fianelement conclue par un **repas convivial** à la buvette du Mont-Chesau, avec planchettes, röstis et meringues, accompagnés d'une dégustation des vins de la région proposée par M. le Municipal, Denis Destraz.



*Image 3 – Coupe de la Moille en novembre 2025*



*Image 4 – Pâturage de la Moille en novembre 2025*

**12 novembre 2025 – Tour des activités en cours**

La sous-commission s'est réunie le 12 novembre 2025 pour une tournée de visites. La sous-commission était composée de :

- Mme Isabelle Gonin
- M. Stéphane Chappuis
- M. Eric Zumbrunnen, rapporteur

L'assemblée était complétée par :

- MM. Les Municipaux, Daniel Bourloud, Jean-Rémy Chevalley
- M. le président du Conseil, Blaise Munarin

En premier lieu, nous sommes accueillis à la maison de Commune par Denis Jordan, fontainier communal, qui nous présente le **nouveau véhicule du Service des Eaux**. C'est un Mercedes Vito 114 CDI 4x4 qui a coûté environ 60'000 CHF. Ce véhicule est nécessaire pour les activités du service et la fonction tout-terrain est obligatoire pour travailler sur notre Commune.

Le véhicule a été **entièrement rééquipé à neuf**, car le matériel de l'ancien véhicule était trop usé pour envisager de le garder.
**L'ancien véhicule a été vendu** à la société Lodovici qui en a offert 5'000 CHF au lieu des 3'000 CHF qu'offrait le garage.

La commission s'est ensuite rendue dans la **forêt de Cautales** où a été présenté le nouveau **concept d'entretien des petites parcelles de forêt**. L'idée est de proposer un contrat d'entretien aux propriétaires de parcelles de forêts peu ou mal entretenues dans le but de préserver le patrimoine forestier de la Commune, tout en offrant une solution bénéficiaire pour toutes les parties.
Une grande partie des propriétaires de la forêt de Cautales ont ainsi signé le contrat avec la Commune à l'exception principalement des propriétaires entretenant eux-mêmes leurs parcelles.
De son côté, la Commune a signé un contrat d'entretien avec une des quatre sociétés de coupe qu'elle a audité en marge de la signature des contrats avec les propriétaires. Cette société sélectionnée pourra ainsi effectuer les travaux dans cette forêt en collaboration avec notre garde-forestier.
A noter que les contrats ont été établis afin de permettre à la **Commune** d'être quelque peu **bénéficiaire** grâce à la vente de bois.

La suite de la matinée s'est poursuivie par une visite de l'extension du **chantier de la route du Verney** qui était quasiment terminé ; les fouilles étant pratiquement toutes rebouchées sur le tronçon au fond de la ZI du Verney concerné par le préavis 05/2025. Le tapis final est planifié pour être posé entre fin novembre et début décembre et les **coûts sont maîtrisés et dans le budget**, comme la première partie.

La visite du **réservoir de la Crochettaz** a constitué l'étape suivante. Il s'agit du dernier coupe-pression à plan d'eau de la Commune. Cette technique étant obsolète, il est nécessaire de le remplacer par des techniques plus modernes. Dans ce cadre, un **préavis** sera transmis au Conseil Communal **durant 2026**.

Une pause a été ensuite proposée dans le cadre somptueux et confidentiel du réservoir de pression de la Chapotannaz ou Denis Jordan, fontainier communal, nous a rejoint.




*Image 5 - Réservoir de pression de la Chapotannaz*

Lors de cet arrêt, le **budget 2026** des dicastères a été abordé et des informations ont été transmises. Le résumé est présenté ci-dessous :

**Service des Eaux – Feu – Protection civile – Expert AEAI – Services Industriels & Environnement**

- Grosse augmentation pour la station de la Burritaz car il y aura des travaux de remplacement et de maintenance.
- SDIS : engagement d'une responsable administrative
- SDIS : Concours Jeunes Sapeurs-pompiers (JSP) national organisé en juin 2026 à Forel
- Le plan canicule a été activé 3 fois. Il est toujours organisé par les paysannes vaudoises.
- Un nouveau Maître ramoneur, Noël Gerber, a pris ses fonctions pour les 7 communes (Chexbres, Rivaz, St-Saphorin, Puidoux, Chardonne, Corseaux et Corsier) en septembre. Il a ses locaux à la ZI La Vulpillière.

**Forêts – Cours d'eau & Lacs – Eaux usées – Assainissement**

- Cours d'eau : Salenche : nouvelle zone à étanchéifier en 2026
- Forêts : La coupe de la Moille n'est pas bénéficiaire, car les travaux étaient compliqués et la vente de bois n'a pas couvert les frais.
- Déchets : Toute la gestion passera maintenant par l'ACPRS avec l'introduction de MCH2 (nouveau plan comptable fédéral).
- Une coupe de bois de sécurité, à cause de la rivière, est prévue vers Rivendel est sera subventionnée à 100% par le Canton.
- Le Conseil Communal devra se prononcer sur un préavis concernant la rénovation du chemin de la Combaz-Teysaz suite au glissement de terrain de 2023.

---

**5 mars 2026 – Bouclement des investissements**

La sous-commission s'est réunie le 5 mars 2026 pour le bouclement des investissements. La sous-commission était composée de :

- Mme Isabelle Gonin
- M. Stéphane Chappuis
- M. Eric Zumbrunnen, rapporteur.

L'assemblée était complétée par :

- M. le Syndic, René Gilliéron
- MM. les Municipaux, Daniel Bourloud, Jean-Rémy Chevalley
- M. le président du Conseil, Blaise Munarin
- M. Dominique Kaser, ancien boursier communal
- M. Vincent Siegenthaler, Boursier communal
- Ainsi que d'autres Municipaux et conseillers Communaux concernés par des sous-commissions différentes.

En préambule, il a été soulevé que cette séance de bouclement devrait avoir lieu plus fréquemment, mais qu'elle a été longuement repoussée depuis l'épidémie de COVID-19.

Au total, c'est 16 bouclements qui ont été passés en revue ce soir-là, dont 7 en lien avec cette sous-commission[1].

[1] Tous les montants de ce chapitre sont en CHF TTC, sauf avis contraire.

**Aménagement et étanchéification de la Salenche (1)**
C'est un chantier qui a commencé en 2015 et en lien avec la Commune voisine de Chardonne. Le total des travaux, selon préavis, devait être de 729'140.- CHF, mais une économie de 102'129.23 CHF a été faite. En prenant en compte les subventions qui ont été touchées à hauteur de 95%, dont 35% de subventionnement de la Confédération qui n'était pas prévu au moment du prévis, la charge totale pour la Commune de Puidoux est de 19'028.- CHF.

**Chemin de la Croix – Remplacement des conduites souterraines (2)**
Ce préavis datant de 2021 était en collaboration avec le dicastère des routes. Le montant à charge du service des eaux usées a été de 145'726.85 CHF.

**Assainissement du ruisseau de Puidoux (Forestay) (3)**
L'initiation de ce chantier a commencé en 2012. En 2023, le préavis 02/2023 pour un montant de 115'000.- CHF est présenté au Conseil Communal, puis validé et c'est ce préavis qui est bouclé avec un dépassement de 1'609.- CHF pour une dépense totale de 116'609.- CHF.

**Eaux usées et eaux claires du Verney le long des terrains de pétanques (4)**
Ce préavis pour un montant de 381'600.- CHF est présenté au Conseil Communal, puis validé en 2021 (préavis 04/2021). Il est bouclé avec une économie de 16'306.20 CHF pour une dépense totale de 365'293.80 CHF.
Il est demandé au Municipal Daniel Bourloud, si les conduites vont être refaites dans le cadre de la refonte de la place du Verney. Il est précisé, non sans humour, que si toutes les précautions sont prises, cela ne devrait pas être le cas.

**Cremières – Service des eaux usées et service des eaux**
Il s'agit d'un chantier commencé en 2016 avec 2 préavis. L'un pour les eaux potables (préavis 05-2016) pour un montant de 270'000.- CHF et l'autre pour les eaux usées (préavis 04-2016) pour un montant de 275'000.- CHF, pour un total de 545'000 CHF. Ce chantier était compliqué car il était en zone villa et en zone S (source d'eau potable) ce qui impliquait des contraintes techniques importantes. De plus, la pose d'une conduite de gaz et la découverte de poudingue lors des travaux ont augmenté les coûts des travaux. Ceci a conduit à de forts dépassements dont la Commission de Gestion a été informée lorsque les routes étaient ouvertes. Le montant total des travaux a été de 845'859.65 CHF, soit un dépassement de 300'859.65 réparti à charge des eaux potables pour un montant de 38'631.80 CHF et à charge des eaux usées pour un montant de 262'227.85 CHF.

**Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie Parchet les Combes**
Il s'agit du préavis 01-2020 validé par le Conseil communal pour un montant de 358'000.- CHF. Dans le cadre de ce chantier qui se situait sur un chemin et dont les coûts ont été très inférieurs à ce qui avait été envisagé, une seconde étape a été prévue en pleine terre. L'ensemble des travaux a coûté 344'567.90 CHF ce qui a représenté une économie de 13'432.10 CHF sur le préavis tout en ayant une étape supplémentaire.

**Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits « vers la Chapelle et Crêt -Bérard »**
Le préavis 03-2021 concernant ce chantier a été validé par le Conseil Communal pour un montant de 199'300.- CH. Des problèmes durant le chantier ont provoqué un dépassement de

24'291.10 CHF. Il s'agissait principalement d'un banc de rocher, d'une arrivée d'eau dans la fouille qu'il a fallu résoudre et beaucoup de conduites non répertoriées vers la chapelle.

**18 mars 2026 – Visite du réservoir du Montchervet**

La sous-commission s'est réunie de manière informelle, à l'invitation du Municipal Jean-Rémy Chevalley, le 18 mars 2026 pour une visite du réservoir d'eau potable et de défense incendie du Montchervet lors de son nettoyage annuel. Tous les membres de la sous-commission 4 étaient présents, ainsi que de nombreuses autres personnes des autorités et de l'administration communale. La visite a été menée par le Municipal Jean-Rémy Chevalley et Denis Jordan, fontainier de la Commune de Puidoux.

Lors de cette visite fort sympathique et au frais, il a été a présenté que ce réservoir à été construit au début des années 70 et inauguré en 1972 sur un terrain communal et en zone forestière, car un chemin communal y accédait. Il a été souligné qu'une telle construction serait impossible aujourd'hui dans cette zone.

Ce réservoir, situé à 6 mètres près en altitude de celui de la Burritaz, est responsable de la pression du réseau et est composé de 2 citernes en béton pour un total de 2'500 $m^3$ dont une réserve d'eau pour la défense incendie des tunnels du Flonzaley. Cette réserve avait été exigée par l'OFROU lors de la construction des tunnels.



*Image 6 – Intérieur de l'une des 2 citernes*

Pour terminer ce moment convivial, une verrée a été servie avec le vin de la Commune.

**29 mai 2026 – Contrôle des comptes**

La sous-commission s'est réunie le 29 mai 2026 pour le contrôle des comptes 2025 des deux dicastères. La sous-commission était composée de :

- Mme Isabelle Gonin
- M. Stéphane Chappuis
- M. Eric Zumbrunnen, rapporteur, était excusé.

L'assemblée était complétée par :

- MM. les Municipaux, Daniel Bourloud, Jean-Rémy Chevalley
- M. le président du Conseil, Blaise Munarin

Les comptes des deux dicastères ont été passés en revue et les commentaires soulevés ont été transmis au Président de la Commission de Gestion pour son rapport concernant les comptes annuels 2025.

**Remerciements**

La sous-commission tient finalement à remercier vivement Messieurs les Municipaux Jean-Rémy Chevalley et Daniel Bourloud pour leur excellente gestion de leurs dicastères respectifs. La clarté de leurs explications, leur disponibilité et leur humour ont été grandement appréciés tout au long de l'année.

**Les membres de la sous-commission 4 :**
*Stéphane Chappuis*

*Isabelle Gonin*

**Le rapporteur :**
*Eric Zumbrunnen*

Puidoux, le 18 juin 2026

**Rapport annuel de la sous-commission N°5**

5

Monsieur le Président,

Messieurs les Municipaux,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers.

La sous-commission N°5 composée de Madame Laetitia Pache, Monsieur Bernard Chevalley rapporteur, Matthieu Chevalley Président de la commission de gestion était excusé, s'est réunie une seule fois, le Vendredi 29 Mai 2026 durant l'exercice 2025-2026.

Cette séance en commun avec la sous-commission N°1, ayant pour but de présenter les résultats de l'exercice écoulé,s'est déroulée à la maison de commune en présence de Messieurs, René Gilléron Syndic, Jean-François Rolaz municipal, Vincent siegenthaler Boursier et Blaise Munarin président du conseil communal, ainsi que les membres la sous-commission N°1.

Lors de cette séance nous avons pris connaissance des comptes des dicastères suivants :

- Ecoles.
- Jeunesse & sports.
- Affaires sociales.
- Informatique.

Les Points suivants sont ressortis:

**Aux comptes:**

**-170 Sports:** le minimum à été fait pour l'entretien des terrains et installations en prévision des travaux de la nouvelle place des sports.

**-190 Service informatique:** augmentation de 9'000.- dû aux adaptations régulières imposées par les exigences en matière de cybersécurité et de mise à jour des programmes.

**-512 collège de Publoz:** installation d'éclairage LED dans tout le collège pour 25'236.- tout en restant dans un compte équilibré.

**-513.312 collège de Grangeneuve électricité et combustible:** diminution en raison du plein de la citerne à cheval sur 2 années

**-514 collège du village:** moins de dépenses, mais aussi moins de rentrées de l'ASCL.

**-514.315 entretien du collège du village:** tous les travaux n'ont pas été réalisés.

**-515.314.10 entretien abris-bus:** augmentation due à la mise en conformité des arrêts de bus du village,Moreillon et Sully.

**-519.301.10 salle de gym Forestay traitement du personnel:** diminution à la suite du départ à la retraite de l'intendant principal.

**519.312.11 salle de gym Forestay chauffage**: les charges de chauffage sont importantes, une entreprise sera mandatée pour étudier la possibilité de les réduire.

**519.314.10 salle de gym Forestay travaux d'entretien effectués par des tiers**: presque 10'000.- de plus en raison de l'absence pour maladie d'un intendant, ayant duré moins de 60 jours aucune prestation de l'assurance n'a été perçue (délai d'attente)

**710 service social communal**: les charges sont variable en fonction du nombres d'enfants et du salaire des parents

Les membres de la sous-commission remercient Jean-François Rolaz, Municipal en charge, Vincent Siegenthaler boursiers pour leur informations, leurs réponses à toutes nos questions et leur excellent travail tout au long de l'année.

Le Rapporteur Bernard Chevalley

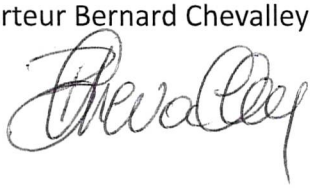

Mme Laetitia Pache

Matthieu Chevalley



Puidoux le 01.06.2026

6

Conseil Communal de Puidoux

Commission de Gestion

# Rapport du président de la commission de gestion sur l'exercice 2025-2026

Monsieur Le Président,

Messieurs les Municipaux,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion plénière s'est réunie à 6 reprises au cours de l'année électorale 2025-2026 pour examiner les affaires courantes et les préavis soumis par la Municipalité.

**Réunions et Préavis**

- Le 18 juin 2025 : Séance constitutive de la commission de gestion pour la répartition des sous-commissions et l'organisation des travaux pour l'année législative. L'assemblée s'est déroulée après la séance du dernier conseil communal de l'année législative 2024-2025 afin de pouvoir transmettre dans les temps la nouvelle répartition au bureau.

- Le 21 août 2025 a eu lieu le traditionnel souper de la commission de gestion/finance.

- Le 8 septembre 2025 :
    - Préavis n° 05/2025 : Une demande de crédit TTC de CHF 195'000.- concernant le remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie et réalisation d'un nouveau bouclage électrique - rte de la Z.I du Verney (partie 2)
    - Préavis n° 07/2025 : Une demande de crédit TTC de CHF 1'650'000.00 concernant l'assainissement énergétique de l'enveloppe de la maison de commune
    - Préavis n° 08/2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026

- Le 24 novembre 2025 :
    - Préavis n° 09/2025 Concernant le budget 2026
    - Préavis n° 10/2025 : Concernant une demande de crédit TTC de CHF 120'000.00 concernant la réfection du Ch. de la Combaz-Teysaz suite au glissement de terrain.

- Le 20 avril 2026 :
    - Préavis n° 02/2026 : Une demande de crédit TTC de CHF 11'500'000.00 concernant le réaménagement de la zone sportive du Verney

- Le 1er juin 2026

    - Préavis n° 04/2026 sur les comptes 2025

Les sous-commissions ont également été convoquées à de multiples reprises pour étudier des dossiers spécifiques en fonction de leurs domaines de compétence. Elles vous présenteront leurs rapports détaillés en complément de ce document.

Durant l'année législative 2025-2026, la commission de gestion s'est prononcée sur 7 préavis dont 4 d'investissements pour un montant total de CHF 13'465'000.-. Tous ces préavis ont été accepté par la commission de gestion/finance.

Je remercie mes collègues de la COGEST pour leur investissement et le temps dévoué à la cause communale ainsi que pour la relecture et correction de mes rapports. A noter également la présence à toutes nos séances plénières du président du conseil, M. Blaise Munarin.

Il n'est en effet pas évident de faire des rapports au nom de la commission de gestion/finance avec de nouveaux éléments car la qualité des préavis réalisé en amont ne laisse que très peu de place aux questions.

Enfin, au nom de la commission de gestion, je tiens à relever la bonne ambiance de travail lors de nos séances et les échanges constructifs que nous y avons eu. Je remercie les Municipaux pour la maîtrise de leurs dicastères respectifs et leurs explications claires et précises lors de nos séances de travail ainsi que le travail de notre boursier, M. Vincent Siegenthaler pour la qualité de ce dernier.

Puidoux, le 14 juin 2026

M. Chevalley, Président

La Commission de gestion

Conseil Communal de Puidoux

Commission de Gestion

7

# Rapport de la commission de gestion sur les comptes de l'année 2025

Monsieur Le Président,

Messieurs les Municipaux,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion plénière s'est réunie le 1 juin 2026 pour étudier les comptes 2025

La Municipalité était représentée par la plupart de ses membres, Jean-François Rolaz étant excusé. Pour la commission de gestion, Laetitia Pache et Frédéric Dubois étaient excusés, M. Blaise Munarin, Président du Conseil communal était également des nôtres ainsi que M. Vincent Siegenthaler boursier.

M. Jaquiéry de la fiduciaire Audict était également présent pour nous commenter le rapport de cette dernière.

Le rapport de la fiduciaire est parcouru et commenté, les principaux écarts remarqués par rapport au budget sont les comptes relatifs à l'administration, dû principalement à la mise en place de MCH2 et de la transition à la suite de l'arrivée du nouveau boursier communal. Le service informatique est aussi en augmentation pour la mise à jour du programme informatique communal imprévue et indispensable. Au niveau des impôts, augmentation notable des recettes suite à un budget établi avec prudence. Forêts : comptes flatteurs cette année car du bois a été vendu et encaissé tandis que les frais de débardage n'ont pas encore été facturés. Une bonne gestion de l'ASCL permet une économie de **CHF 121'748.88.** Des travaux ont été faits à l'Auberge de la Crochettaz suite à l'arrivée du nouveau gérant de la Pinte, ce qui engendre une augmentation de charges. Pour l'APOL, une diminution des charges est constatée, notamment due à un manque d'effectif policier.

La conclusion du rapport mentionne la bonne application d'une remarque de l'année précédente concernant le fait que les préavis sur les investissements obligatoirement amortissables devaient indiquer la durée d'amortissement.

On y mentionne aussi le fait que le régime actuel concernant les accès bancaires prévoit une signature collective à deux sans distinction quant à la qualité des signataires. Une configuration impliquant systématiquement un membre de la municipalité et un membre de l'administration permettrait de mieux sécuriser les opérations financières. Toutefois, dans la pratique, cette distinction est déjà appliquée.

Une remarque explique aussi qu'au 31 décembre 2025, les intérêts courus des emprunts ont été comptabilisés en adéquation avec MCH2, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Le rapport mentionne une gestion conforme. La commission remercie M. Jaquiéry pour ces explications.

Ensuite, les comptes sont examinés conjointement avec la Municipalité. Les commentaires détaillés figurant sur les pages de gauches des comptes permettent de répondre à la plupart des interrogations que la commission s'est posée. Des détails ont été apportés par la Municipalité sur ces commentaires.

Des compléments venant des sous-commissions ayant déjà approfondi les comptes de leurs dicastères dédiés, amènent également quelques réponses.

**Constatations de la Commission**

Le résultat des comptes de l'année 2025 présente un excédent de revenus de **CHF 16'969.90**, alors qu'un excédent de charges de **CHF 592'500.00** était budgétisé. Cette amélioration est principalement due à de bonnes rentrées fiscales ainsi qu'à une maîtrise des charges.

La Municipalité a procédé à **CHF 699'278** d'amortissements supplémentaires, en plus des **CHF 1'046'362.00** budgétés, pour un total de **CHF 1'745'640.** Ces derniers ont principalement été faits au service des routes car jusqu'à maintenant, avec les calculs de l'ancienne péréquation, il était judicieux d'avoir plus de dettes dans ce service, ce qui n'est plus le cas actuellement avec la nouvelle péréquation.

Un prélèvement de **CHF 166'800** dans le fond de réserve cohésion sociale et péréquation a été fait pour payer la somme équivalente provenant du décompte final 2024 de l'ancienne péréquation.

**Marge d'autofinancement**

| | |
|---|---|
| - Charges : | **CHF – 15'977'338** |
| - Revenus : | **CHF 15'994'308** |
| - Prélèvements au fond de réserve | **CHF -126'800** |
| - Marge d'autofinancement : | **CHF 1'635'810** |

Cette marge, en légère baisse par rapport à 2024 (CHF **1'728'426.71**), représente le bénéfice réel de la Commune et les moyens financiers à disposition.

**Investissements**

| | |
|---|---|
| - Dépenses d'investissements : | **CHF 998'117** |
| - Subventions reçues : | **CHF -376'969** |
| - Participations de tiers : | **CHF -85'639** |
| - Variations des investissements : | **CHF -1'210'131** |

**Endettement**

| | |
|---|---|
| - Endettement net : | **CHF 21'653'207** |
| - Diminution de l'endettement p/r 2024 : | **CHF 1'100'303** |

La dette par habitant a été recalculée à **CHF 7'175.00**, en baisse par rapport à 2024, ce qui s'explique par des investissements effectués avec modération ainsi que la bonne maitrise des charges des différents dicastères. En tenant compte de la salle Forestay (financée à 80% par l'ASCL), la dette nette réelle par habitant se réduit à **CHF 4'098.00**.

**Recettes fiscales**

Le total des recettes fiscales s'élève à **CHF 10'306'332**, en hausse de **CHF 876'332** par rapport au budget, mais en baisse de **CHF 16'899** par rapport aux comptes 2024 qui était une très bonne année.

En Conclusion, l'exercice 2025 peut être considéré comme bon, au vu des amortissements supplémentaires effectués, compte tenu des changements obligatoires effectués liés à MCH2 et de la nouvelle péréquation. Ceci grâce à une très bonne maîtrise tant au niveau de la municipalité que de notre boursier.

La commission de gestion recommande à l'unanimité l'acceptation des comptes 2025 tels que présentés et remercie la Municipalité ainsi que M. Vincent Siegenthaler pour la bonne tenue de ces derniers ainsi que pour leurs explications.

Puidoux, le 06 juin 2026

M. Chevalley, Président

La Commission de gestion

8

**Communication sur le Conseil Intercommunal de**

**l'Association Scolaire Centre Lavaux**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Messieurs les Municipaux,

Le Conseil Intercommunal de l'Association Scolaire Centre Lavaux s'est réunie le lundi 4 mai 2026 à l'aula du Collège du Verney, à Puidoux.

Il s'agissait de la première séance avec la nouvelle Directrice de l'établissement scolaire, Mme Anne-Laure Emmenegger, qui a remplacé M. Michel Bovard.

Trois préavis étaient à l'ordre du jour :

- Préavis n°18/2026 - Rapport de gestion 2025
- Préavis n°19/2026 - Comptes 2025
- Préavis n°20/2026 – Demande de crédit de CHF 1'050'000 TTC destiné à financer la participation de l'ASCL au réaménagement de la zone sportive du Verney

Après une discussion au sujet du non-respect des délais statuaires de convocation, une demande de modification de l'ordre du jour est déposée, visant à retirer le Préavis n°20/2026.
Celle-ci est refusée par 16 voix et 5 absentions sur 24 membres présents.

Le rapport de gestion est approuvé par 23 voix et 1 abstention.

Concernant les comptes, pour rappel, les charges nettes s'élèvent à CHF 6'589'388,67 pour l'ASCL, ce qui donne un montant de CHF 1'805'251.- à la charge de la Commune de Puidoux. Ceux-ci sont également approuvé par 23 voix et 1 abstention.

M. Jean-François Rolaz explique ensuite le projet du réaménagement de la zone sportive du Verney. Après quelques échanges concernant la clé de répartition entre l'ASCL et la Commune de Puidoux, ce préavis est à son tour accepté par 23 voix et 1 abstention.

Diverses informations sont ensuite communiquées par le Comité de Direction, dont les points importants sont :

- Changement de prestataires par appel d'offres en marché public : La société ISS a été remplacée pour les nettoyages par la société ProNet Service SA. Pour les transports scolaire, le Garage Central garde le lot Bourg-en-Lavaux, et le lot Centre Lavaux (Puidoux, Chexbres, Rivaz et Saint-Saphorin) est attribué à la société Taxi Romontois. Ce changement sera effectif à la rentrée scolaire.
- Suite au changement de législature, le Comité de Direction sera entièrement renouvelé. M. Pierre-Alain Chevalley en profite pour remercier Jean-François Rolaz pour son engagement durant ces trois législatures à la tête du CODIR.

La discussion arrive ensuite sur la sécurité des enfants durant les trajets ainsi qu'aux temps d'attente dans les cours des collèges. Le CODIR rappelle les éléments déjà mis en place et en cours.

Pour le Conseil Intercommunal de l'ASCL

Cindy Destraz

9

# Rapport du délégué du Conseil communal auprès de l'ORPC

**Monsieur le Président,**
**Mesdames et Messieurs les Conseillers,**
**Messieurs les Municipaux,**

Je vous présente cette fois mon dernier rapport en tant que délégué du Conseil communal auprès de l'ORPC.

Le bureau de l'ORPC s'est réuni le 28 avril 2026.

La séance du Conseil intercommunal de l'ORPC a eu lieu le jeudi 21 mai 2026 à Servion.

Points à l'ordre du jour :

1. Comptes 2025
Préavis n° 01-2026, approuvé par le Conseil.

2. Rapport de gestion 2025
Préavis n° 02-2026, approuvé par le Conseil.

Point soulevé :

Il a été relevé qu'une forte mobilisation des personnes astreintes a eu lieu cette année dans le cadre du sommet du G7.

Concernant le rapport de gestion 2025, celui-ci sera transmis au bureau du Conseil communal afin que les conseillères et conseillers qui le souhaitent puissent en prendre connaissance.

Ce document comporte 27 pages et il m'a paru difficile d'en faire un résumé complet sans risquer d'omettre certains éléments importants. Je vous invite donc à consulter le rapport dans son intégralité pour obtenir une vision détaillée des activités et des actions menées durant l'année écoulée.

Pour conclure, je tiens à remercier le Conseil communal pour la confiance qui m'a été accordée tout au long de mon mandat de délégué. J'ai eu beaucoup de plaisir à représenter notre commune au sein de l'ORPC et à suivre les activités de cette importante organisation au service de la population.

Je tiens également à remercier les membres du Conseil intercommunal, les responsables de l'ORPC ainsi que l'ensemble des personnes engagées dans la protection de la population pour leur travail et leur dévouement.

C'est avec satisfaction que je termine cette mission de représentation de notre commune, en ayant toujours eu à cœur de défendre ses intérêts et de transmettre fidèlement les informations reçues.

Je vous remercie de votre attention.

Raphaël Durgniat

Délégué du conseil communal

Membre du conseil intercommunal ORPC

